

FICHE D'INSCRIPTION

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Nom du responsable légal

Tél. parent 1

Tél. parent 2

E-mail

Je soussigné(e) Madame Monsieur

demande l'inscription de mon enfant à l'atelier théâtre.
 autorise l'intervenante à prendre le cas échéant toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant dont les vaccins sont à jour.

autorise n'autorise pas à prendre en photo et filmer mon enfant dans le cadre de l'activité.*

* Cette autorisation permet la diffusion de l'image jusqu'en décembre 2023 sur les supports de communication de la ville.

Les parents ou les personnes autorisées doivent impérativement accompagner et récupérer l'enfant directement au local de l'atelier.

Autre(s) personne(s) habilitée(s) à venir chercher l'enfant :

En cas d'absence de l'enfant, vous devez prévenir l'intervenante.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'atelier théâtre.

Le : /..... /.....

Signature des parents
ou du responsable légal



INSCRIPTIONS

Rendez-vous **le lundi 19 septembre de 17h30 à 18h30 à l'Espace municipal Soucarros (entrée n°2)** pour inscrire votre enfant à l'atelier théâtre.

INSCRIPTIONS

- ▶ Remplir une fiche par enfant.
- ▶ Une copie de l'attestation d'assurance extra-scolaire et le paiement du premier trimestre sont obligatoires dès l'inscription pour enregistrer votre enfant à l'atelier.

TARIFS

Tarif habitant Saint-André-de-Cubzac :
63,76 € le trimestre

Tarif habitant hors commune :
75,36 € le trimestre

Chèque à l'ordre de : R.R.A.P.
(Régie de Recettes Activités Périscolaires)

Les ateliers débutent le mardi 4 octobre. Ils sont fermés durant les vacances scolaires. L'inscription est effective à l'année même si le paiement se fait au trimestre. Aucun remboursement ne sera effectué si l'enfant devait ne plus participer aux ateliers en cours d'année.

ATELIERS théâtre

2022 ▶ 2023



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ATELIERS THÉÂTRE

▶ LA DÉMARCHE

Les ateliers proposent des cours de théâtre pour les enfants **de 7 à 18 ans**.

Les cours se passent sous forme de jeux d'improvisation, avec un travail particulier sur la voix, le corps et le rapport avec l'autre.

▶ LES HORAIRES

Ils ont lieu **le mardi de 17h00 à 18h30 pour les 7/11 ans et de 18h30 à 20h00 pour les 12/18 ans**. L'accueil des enfants a lieu au château Robillard (05 64 10 06 31).

▶ CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Pré-inscription

Chaque année, une pré-inscription sera réalisée auprès du service culture/vie associative de la mairie de Saint-André-de-Cubzac en septembre. Après l'élaboration des groupes et selon les places disponibles, une confirmation d'inscription sera envoyée par mail aux familles. Les activités ont lieu suivant le rythme scolaire d'octobre à juin.

Inscription

L'usager ne peut participer aux activités que si le dossier d'inscription est complet et la cotisation en règle.

Absences

En cas d'absence à un atelier, l'usager devra avertir l'intervenant.

▶ TARIFS :

Les tarifs des ateliers sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

▶ MODE DE RÈGLEMENT

Le règlement du 1^{er} trimestre se fait à l'inscription en espèces ou par chèque à l'ordre de la « Régie de Recettes Activités Périscolaires ». Pour les 2 autres trimestres, une facture est adressée par courrier aux familles.

▶ OUVERTURE DES ATELIERS

Les ateliers débuteront à compter du mardi de la 1^{re} semaine du mois d'octobre.

▶ ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS

Les enfants non autorisés à rentrer seuls chez eux à la fin des cours, doivent obligatoirement être repris par leurs parents dans la salle de cours et ne pourront en aucun cas quitter les lieux non accompagnés d'un adulte autorisé mentionné sur la fiche d'inscription. L'autorisation de sortie pour un enfant seul doit être impérativement remise à l'intervenant le plus rapidement possible.

▶ DROIT À L'IMAGE

Lors de l'inscription de l'enfant, les représentants légaux (ou les parents) acceptent que son image (prise lors des activités ou événements organisés par les ateliers) soit utilisée sur les supports de communication (brochure, affiche, site internet, document édité par la ville de Saint-André-de-Cubzac).

▶ AUTRE

Les ateliers Théâtre déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet de valeur dans leurs locaux.

Le matériel de travail est fourni par la ville de Saint-André-de-Cubzac pour les participants aux ateliers.

▶ RESPECT – RÈGLES DE VIE – SANCTIONS

Les enfants doivent se tenir correctement et respecter les autres enfants ainsi que les adultes qui s'engagent également à respecter chaque enfant.

De même, ils doivent respecter le matériel et les locaux. Le remplacement de matériel volontairement détruit par un enfant sera à la charge de ses parents.

Un comportement portant préjudice à la bonne marche de l'atelier, les écarts de langage volontaires et répétés feront l'objet d'une notification.

Si un enfant ne respecte pas ces règles de bonne conduite, et si ces agissements sont réitérés, les parents seront alertés de façon écrite par un avertissement de conduite.

À défaut d'amélioration du comportement de l'enfant, celui-ci est susceptible d'être exclu de l'atelier de façon temporaire voire définitive.

Toute inscription à un atelier municipal implique l'acceptation totale du présent règlement intérieur.



La ville de Saint-André-de-Cubzac propose des ateliers théâtre animés par **Agnès Saubion**, actrice professionnelle du théâtre JOB.

Cet atelier s'adresse aux enfants **de 7 à 11 ans et de 12 à 18 ans**.

Les cours se passent sous forme de jeux d'improvisation avec un travail particulier sur la voix, la respiration, la concentration, le corps et le rapport avec l'autre pour arriver au **plaisir de faire vivre un personnage**.

Début juin, un **spectacle de fin d'année** sera organisé au Champ de Foire.

L'activité se déroule au rez-de-chaussée du Château Robillard.

▶ Pour les 7-11 ans :
le mardi de 17h00 à 18h30

▶ Pour les 12-18 ans :
le mardi de 18h30 à 20h00

(12 enfants par groupe)